

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1905 arrêté de promulgation

n° 1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 novembre 1965

Numéro JO
n° 2 du 31/03/1966

Date du numéro
31 mars 1966

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis: — la loi n° 65-542 du 8 juillet 1965 portant institution code de justice militaire (JOR-E. du 9 juillet 1965, p. 5851 et suivantes). Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin Sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général,Maurice LEVALLOIS.